

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-4/01

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : QUERCI Danièle

OBJET : Convention de cession de données avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne concernant les assistants maternels du Département de Seine-et-Marne.

La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) a ouvert un site Internet national appelé "mon-enfant.fr" à destination des familles, pour faciliter leur recherche d'un mode d'accueil qu'il soit collectif ou individuel, à proximité de leur domicile, de leur lieu de travail... Dans le cadre d'une démarche qualitative visant à mettre à disposition des parents une information globale quant à l'offre d'accueil sur la Seine-et-Marne, le Département doit conclure une convention de cession de données avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Seine-et-Marne pour établir les modalités de cette contribution.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le projet de convention à intervenir entre le Département et la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ